BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 103

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

108 189 895 RCS Toulouse.
MG VISION.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 1000 EUR.
Adresse : 102 bis, rue de Guinot, 31330 Merville.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 75000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Fonds de commerce d'optique..
Enseigne : LA VISION DE L'OPTIQUE.
Adresse : 102 bis, rue de Guinot, 31330 Merville.
Précédent propriétaire : 948 842 836 RCS Toulouse. **GMH OPTIC.**
A dater du : 31 juillet 2026.
Date d'effet : 14 septembre 2026.
Date de commencement d'activité : 14 septembre 2026.
Publication légale : Actu.fr *du* 29 septembre 2026.
Oppositions : En l'Office notarial de Me Ginesty, notaire 4-5 place Wilson 31000 Toulouse pour la validité..
Commentaires : Suivant acte reçu par Me Margaux CASTERAN, Notaire associée à BAGNERES DE LUCHON, le 14 septembre 2026, enregistré à SDE TOULOUSE, le 23/09/2026, Dossier 2026 00027809, Référence 3104P61 2026N 04496, La Société dénommée GMH OPTIC, dont le siège est à MERVILLE (31330) 102 Bis rue de Guinot, identifiée au SIREN sous le numéro 948842836 et immatriculée au RCS de TOULOUSE. A cédé à la Société dénommée MG VISION, dont le siège est à MERVILLE 102 bis rue de Guinot, identifiée au SIREN sous le numéro 108 189 895 et immatriculée au RCS de TOULOUSE. Le fonds de commerce d'optique exploité à MERVILLE (31330) 102 bis rue de Guinot, lui appartenant, ayant pour enseigne LA VISION DE L'OPTIQUE, et identifié sous le numéro SIRET 948 842 836 00017, ce fonds comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, fiche d'établissement Google, l'adresse électronique, les comptes de réseaux sociaux afférents à l'activité du fonds cédé, le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux, le droit à la ligne téléphonique, le mobilier, les marchandises. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 75.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 21.045,00 €, au matériel pour 53.955,00 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans

les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'office notarial de Me GINESTY, notaire à TOULOUSE (31000) 4 et 5 Place Wilson où domicile a été élu à cet effet..

